Informations de base

2019/2104(DEC) DEC - Procédure de décharge	Procédure terminée
Décharge 2018: entreprise commune Piles à combustible et hydrogène 2 (entreprise commune PCH 2) **Subject** 8.70.03.08 Décharge 2018	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CONT Contrôle budgétaire	BRUDZIŃSKI Joachim Stanisław (ECR)	19/09/2019
	Rapporteur(e) fictif/fictive PIEPER Markus (EPP) GRAPINI Maria (S&D) DLABAJOVÁ Martina (Renew) RIVASI Michèle (Greens/EFA) KUHS Joachim (ID) OMARJEE Younous (GUE/NGL)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	OETTINGER Günther

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
		COM(2019)0316	

27/06/2019	Publication du document de base non-législatif		
18/09/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
19/02/2020	Vote en commission		
28/02/2020	Dépôt du rapport de la commission	A9-0030/2020	
13/05/2020	Décision du Parlement	T9-0070/2020	Résumé
13/05/2020	Résultat du vote au parlement		
13/05/2020	Fin de la procédure au Parlement		
14/05/2020	Résultat du vote au parlement		
15/05/2020	Résultat du vote au parlement		
11/12/2020	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2019/2104(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/9/00765

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE639.842	13/12/2019	
Amendements déposés en commission		PE645.085	30/01/2020	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0030/2020	28/02/2020	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0070/2020	13/05/2020	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif complémentaire	05763/2020	06/02/2020	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2019)0316	27/06/2019	

Informations complémentaires		
Source	**Document**	**Date**
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Budget 2020/1837 JO L 417 11.12.2020, p. 0010

Décharge 2018: entreprise commune Piles à combustible et hydrogène 2 (entreprise commune PCH 2)

2019/2104(DEC) - 13/05/2020 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de donner décharge au directeur exécutif de l'entreprise commune Piles à combustible et Hydrogène (PCH 2) sur l'exécution du budget de l'entreprise commune pour l'exercice 2018 et d'approuver la clôture des comptes de l'entreprise commune.

Constatant que la Cour des comptes a estimé que les comptes annuels de l'entreprise commune pour l'exercice 2018 reflètent fidèlement la situation financière de l'entreprise commune au 31 décembre 2018, ainsi que les résultats de ses opérations, le Parlement a adopté par 629 voix pour, 56 contre et 6 abstentions, une résolution contenant une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge.

Généralités

Le Parlement a noté que la contribution de l'Union à PCH2 était de 318.800.000 EUR provenant d'Horizon 2020 et que la contribution des ressources des membres des groupements de l'industrie et de la recherche s'élevait à 649.400.000 EUR, dont 1.800.000 EUR de contributions en nature aux projets Horizon 2020 financés par PCH2, 7.700.000 EUR de contributions en nature à des activités supplémentaires et 3.600.000 EUR de contributions en espèces aux coûts administratifs.

Budget et gestion financière

Le budget final de PCH2 pour l'exercice 2018 comprenait des crédits d'engagement de 85.504.157 EUR et des crédits de paiement de 126.526.307 EUR. L'exécution globale du budget 2018 en crédits d'engagement et de paiement a atteint respectivement 93 % et 83 %.

Autres observations

La résolution contient également une série d'observations sur les performances, les systèmes de contrôle interne et les audits. Elle note en particulier que :

- tous les appels à propositions ont été publiés et clôturés conformément aux plans de travail respectifs et avec le programme de travail annuel 2018, qui comprenait 20 thèmes;

- en ce qui concerne les transports, le déploiement de bus électriques à piles à combustible peut être considéré comme étant à la pointe de la technologie au niveau mondial, ayant progressé de manière significative tout au long des projets PCH2 ;

- il y a un équilibre entre les sexes au sein du personnel (51 % d'hommes et 49 % de femmes);

- en 2018, PCH 2 a finalisé la mise en œuvre de tous les plans d'action portant sur les recommandations formulées par le service d'audit interne (SAI) à la suite d'audits menés en 2016 par celui-ci sur la gestion de la performance, y compris une recommandation relative à la révision du programme de travail pluriannuel et des objectifs stratégiques et opérationnels;

- en décembre 2018, FCH2 a soumis pour examen au SAI tous les plans d'action portant sur les recommandations formulées dans le rapport d'audit 2017;

- fin 2018, deux audits lancés en 2017 et toujours ouverts n'avaient pas été achevés en raison des discussions en cours avec les bénéficiaires, qui nécessitaient également une coordination avec d'autres services de la DG Recherche et Innovation afin de garantir la cohérence des résultats d'audit entre les différentes parties prenantes.